

220C0720
FR0000073041-FS0190

24 février 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

PIERRE ET VACANCES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 février 2020, la société par actions simplifiée Moneta Asset Management (36 rue Marbeuf, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 février 2020, le seuil de 5% du capital de la société PIERRE ET VACANCES et détenir, pour le compte desdits fonds, 488 240 actions PIERRE ET VACANCES représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et 3,54% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions PIERRE ET VACANCES sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 9 805 232 actions représentant 13 809 542 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.